

TLPE

Taxe locale sur la publicité extérieure



En bref

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est une taxe instaurée **à l'initiative de la commune**. Cette taxe est due par **toute entreprise exploitant un support publicitaire** (enseigne, préenseigne ou publicité) et ce, quelle que soit la nature de son activité.

Suis-je concerné ?

Vous utilisez des supports publicitaires ou enseignes ? Vous êtes peut-être redevable de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Ce qu'il faut savoir

CATEGORIES DE SUPPORTS	DESCRIPTION
la publicité	toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention, ainsi que leurs supports,
les enseignes	toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce,
les préenseignes	toute inscription, forme ou image indiquant la proximité du lieu d'une activité

Attention



Pour toute création ou suppression d'un support publicitaire, vous devez **effectuer une déclaration** via le [formulaire cerfa n° 15702](#). La **déclaration doit être effectuée dans les deux mois** qui suivent l'installation, le remplacement ou la suppression de tout support publicitaire.

A noter

- La TLPE s'applique dans les communes ayant institué la taxe, uniquement lorsque le support publicitaire est **fixe** et situé en **extérieur**. Ainsi, les supports apposés à l'intérieur d'un magasin ne sont pas taxables.
- De même, les supports de types « chevalets » ou « drapeaux mobiles », qui peuvent être déplacés facilement, ne répondent pas aux critères de fixité et ne sont pas taxables.

Certains supports publicitaires sont exonérés de taxe de plein droit.

Ex : Publicités **à visée non commerciale** (pas de marque, de logo, etc.)

D'autres supports ne sont exonérés que sur délibération des collectivités territoriales.

Renseignez-vous auprès de votre **mairie**

Aucune taxe n'est due pour les emplacements destinés à l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif.

Quel est le montant de la TLP ?

Le [montant](#) de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) **dépend du nombre d'habitants** de la commune ou de l'EPCI : Établissement public de coopération intercommunale dans lequel elle est située.

 de 50 000 habitants	Entre 50 000 habitants et 199 999 habitants	A partir de 200 000 habitants
--	--	--------------------------------------

et varie

*selon qu'il s'agisse d'un **dispositif publicitaire**, d'une **préenseigne** ou d'une **enseigne**.*



Attention

La déclaration inexacte ou l'absence de déclaration est punie d'une **amende de 750 €** pour les personnes physiques (entrepreneurs individuels) et 3 750 € pour les personnes morales (sociétés).



Adhésif vitrine

Entièrement personnalisable, le sticker grand format pour vitres et vitrines ajoutera une touche unique à votre devanture de magasin.



Lettres adhésives

Le vinyle adhésif teinté dans la masse peut s'appliquer sur diverses surfaces en fonction de vos besoins en communication, comme une vitrine, une porte vitrée, un mur à des fins informatives et décoratives, voire un véhicule pour une utilisation publicitaire.



Enseigne de magasin

Attirez l'attention de tous vos clients, jour et nuit, avec une enseigne éclairée. Ovale, ronde, rectangulaire ... et/ou choisissez l'enseigne sur panneau rigide qui se fixera facilement sur la devanture de votre entreprise.



et plus encore ...

Chez MaketoPub

Nous connaissons les règles pour vous accompagner car nous sommes spécialiste en conception de supports signalétiques extérieurs et publicitaires, nous créons des panneaux, enseignes, et adhésifs personnalisés sur mesure pour valoriser votre marque.

Qualité et visibilité assurées ! [Consultez-nous pour obtenir votre devis gratuit](#)



Lien utile

Entreprendre.Service-Public.fr

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R49305>